



Fiche D'inscription SAISON 2022/2023

**Attention aucun dossier ne sera accepté
S'il n'est pas complet !!**

Nom : Prénom :
Adresse :
CP : Ville :
Date de naissance : Sexe : Masculin Féminin
Profession : Tel Mobile :
Email : **(Indispensable et écrit LISIBLEMENT SVP)**

TEE-SHIRT Taille : XS S M L XL XXL (pour les nouveaux adhérents)

J'accepte de payer une cotisation annuelle permettant la pratique du Krav Maga (cochez les cases vous concernant)

Cotisation annuelle : 390 € (Adultes)
(Assurance incluse) 330 € (étudiants/chômeurs/anciens adhérents) Justificatifs Obligatoires !
 160€ (Ados) paiement en une fois !

Paiement X1 Paiement X3 (espèces ou chèques au nom de KMTA)

Je m'engage à respecter le règlement intérieur et je déclare en avoir pris connaissance.

Je joins :

- Une photo d'identité** (pour les nouveaux adhérents)
- Un certificat médical** d'aptitude à la pratique du Krav Maga (de moins de 3 mois)
- Le justificatif demandé pour bénéficier du tarif réduit

Comment avez-vous connu le KMTA ?

- Forum des Associations / Stage de découverte / Cours d'essai (rayez les mentions inutiles)
- Relation / Parrain au sein du club (précisez le nom du parrain) :
- Internet : Google KMTA Mairie Partenaires
- Autres (précisez) :

Afin de nous aider à vous encadrer au mieux, merci de nous indiquer à quel rythme hebdomadaire vous comptez pratiquer : Lundi Mercredi Vendredi

Règlement intérieur du KMTA (20/08/2018)

- **Article 1** : L'adhérent pour être autorisé à s'entraîner doit être à jour de toutes les formalités administratives paiement de la cotisation inclus.
- **Article 2** : Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Les cotisations ne sont ni remboursables, ni transmissibles quel qu'en soit le motif, même en cas d'exclusion de l'adhérent.
- **Article 3** : L'adhérent prend note que les cours sont suspendus pendant les vacances scolaires et les jours fériés
- **Article 4** : L'association ne sera en aucun cas responsable de la disparition d'objets personnels. L'adhérent reste entièrement responsable de ses biens.
- **Article 5** : Le silence et la discipline sont absolument nécessaires dans les locaux lorsque le cours a commencé. Les retards dérangent le cours, les horaires doivent être respectés.
- **Article 6** : Merci de maintenir les locaux propres, des poubelles sont à votre disposition.
- **Article 7** : Toute personne n'ayant pas une hygiène rigoureuse sera renvoyée aux vestiaires pour remédier à ce désagrément. Les ongles des pieds et des mains devront toujours être soigneusement coupés.
La tenue, le matériel et les protections sont obligatoires. Tous les bijoux (montres, bagues, chaînes, boucles d'oreilles, piercings...) sont interdits pendant la pratique.
- **Article 8** : L'instructeur peut exclure du cours toute personne manquant au règlement intérieur ou n'étant pas à jour de son inscription ou n'ayant pas remis son certificat médical sans que cette dernière ne prétende à un quelconque remboursement.
- **Article 9** : L'adhérent peut être exclu à tout moment de l'association par le bureau sans prétendre à un quelconque remboursement, s'il ne respecte pas le règlement intérieur du KMTA, et/ou si son comportement occasionne une gêne pour les autres adhérents.

Fait à :Le :

Signature :

Tenue et protections obligatoires pour la Pratique :

- T-shirt du club (ou t-shirt noir)
- Bas de kimono noir (ou bas de jogging noir)
- Coquille (obligatoire homme et femme)
- Protège-tibias
- Gants de boxe (12 OZ minimum pour les hommes, 10 OZ pour les femmes)
- Gants de MMA (mitaines doigts libres)
- Coudières
- Protège dents
- Ceinture (remise par le club)
- Chaussures servant uniquement à la salle (type Boxe, Taekwondo, kung Fu...) ou pieds nus.

N'hésitez pas à nous questionner au sujet du matériel,
Nous pouvons vous conseiller et vous indiquer nos fournisseurs privilégiés.